

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections et de la réglementation générale  
dossier suivi par : Carole SCHAFER  
☎ : 02.40.41.22.14  
✉ : [carole.schafer@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:carole.schafer@loire-atlantique.gouv.fr)

Nantes, le 27 MARS 2019

LE PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n°2019-188 du 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 août 2018 modifié, fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote dans le département de la Loire-Atlantique pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019 ;

**Vu** le courrier du 4 mars 2019 du maire de Sainte-Anne-sur-Brivet sollicitant à l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019, le transfert provisoire des deux bureaux de vote de la ville situés à la salle polyvalente – rue des Peupliers, en raison de travaux de rénovation et d'extension ;

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : à l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019, les bureaux de vote n°1 et n°2 de la ville de Sainte-Anne-sur-Brivet situés habituellement à la salle polyvalente – rue des Peupliers, sont provisoirement transférés à la salle des Pirogues située 2 rue du Mortier Plat.

**ARTICLE 2** : la plus large information possible de cette modification sera faite à l'attention des électeurs de la commune.

**ARTICLE 3** : le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le maire de Sainte-Anne-sur-Brivet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

  
Serge BOULANGER